

# Guingamp-Paimpol Agglomération

# PLUi

*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*

ANNEXES  
LIVRE III - TAXE D'AMÉNAGEMENT

## Table des matières

1. PRINCIPES GENERAUX.....	3
----------------------------	---

## 1. Principes généraux

### Définition

La taxe d'aménagement est composée de trois parts, pour trois catégories de bénéficiaires : la part « locale », concernant les communes ou les EPCI compétents en matière de PLU ; la part départementale ; la part régionale en Ile-de-France. Pour la part communale ou intercommunale, les règles sont fixées par l'article L.331-2 du code de l'urbanisme.

La TA est instituée :

- De plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou POS (1), sauf renonciation expresse par délibération ;
- Par délibération du conseil municipal dans les autres communes ;
- De plein droit dans les communautés urbaines et les métropoles, sauf renonciation expresse par délibération ;
- Par délibération dans les autres EPCI compétents en matière de PLU, en lieu et place des communes qu'ils regroupent et avec leur accord exprimé à la majorité qualifiée de l'article L.5211-1 II du code général des collectivités territoriales (CGCT).

### Références législatives et réglementaires

- Articles L.331-1 à L331-34 du Code de l'urbanisme.

### Instauration

Par délibération du Conseil d'agglomération. La renonciation expresse de la mise en place d'une taxe d'aménagement intercommunale entraîne l'instauration d'une taxe d'aménagement communale, par délibération du conseil municipal.

### Critères de reversement

Une quote-part de 5% du montant de la taxe d'aménagement communale est reversée à Guingamp-Paimpol Agglomération en contrepartie des investissements sur les équipements publics (voirie communautaire, eau, assainissement, ...).

### Servitudes affectant le territoire de Guingamp-Paimpol

#### Agglomération

COMMUNE	TAUX INTERCOMMUNAL	TAUX COMMUNAL	TAUX DÉPARTEMENTAL
BEGARD	-	1%	2%
BELLE-ISLE-EN-TERRE	-	1%	2%
BOURBRIAC	-	1%	2%
BRELIDY	-	1%	2%
BULAT-PESTIVIEN	-	1%	2%
CALANHEL	-	1%	2%
CALLAC	-	1%	2%
CARNOËT	-	1%	2%
COADOUT	-	2%	2%
DUALT	-	1%	2%
GRACES	-	1%	2%
GUINGAMP	-	1%	2%
GURUNHUEL	-	1%	2%
KERFOT	-	1%	2%
KERIEN	-	1%	2%
KERMOROCH	-	1%	2%
KERPERT	-	1%	2%
LA CHAPELLE NEUVE	-	1%	2%
LANDEBAERON	-	1%	2%
LANLEFF	-	1%	2%

COMMUNE	TAUX INTERCOMMUNAL	TAUX COMMUNAL	TAUX DÉPARTEMENTAL
LANLOUP	-	1%	2%
LOC-ENVEL	-	1%	2%
LOHUEC	-	1%	2%
LOUARGAT	-	1,5%	2%
MAEL-PESTIVIEN	-	1%	2%
MAGOAR	-	1%	2%
MOUSTERU	-	2%	2%
PABU	-	1%	2%
PAIMPOL	-	2,5%	2%
PEDERNEC	-	1%	2%
PLEHEDEL	-	1%	2%
PLESIDY	-	1%	2%
PLOEZAL	-	1%	2%
PLOUBAZLANEC	-	2%	2%
PLOUEC-DU-TRIEUX	-	1%	2%
PLOUEZEC	-	2%	2%
PLOUGONVER	-	1%	2%
PLOUISY	-	1%	2%
PLOUMAGOAR	-	1%	2%
PLOURAC'H	-	1%	2%
PLOURIVO	-	1%	2%
PLUSQUELLEC	-	1%	2%
PONT-MELVEZ	-	1%	2%
PONTRIEUX	-	1%	2%
QUEMPER-GUEZENNEC	-	2%	2%
RUNAN	-	1%	2%

COMMUNE	TAUX INTERCOMMUNAL	TAUX COMMUNAL	TAUX DÉPARTEMENTAL
SAINT-ADRIEN	-	1%	2%
SAINT-AGATHON	-	1%	2%
SAINT-CLET	-	1,5%	2%
SAINT-LAURENT	-	1,5%	2%
SAINT-NICODEME	-	1%	2%
SAINT-SERVAIS	-	1%	2%
SENVEN-LEHART	-	1%	2%
SQUIFFIEC	-	2%	2%
TREGLAMUS	-	1%	2%
TREGONNEAU	-	2%	2%
YVIAS	-	1,5%	2%

Tableau 1 : Liste des taux par communes

### Table des illustrations - Tableau

Tableau 1 : Liste des taux par communes ..... 4